**EPU38**

**3 mai 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Niger**

Merci, Madame la présidente.

Le Canada félicite le Niger pour l’admission de sa Commission nationale des droits humains au statut ‘A’.

Le Canada recommande que le Niger :

1. Retire les réserves émises à la Convention pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et renforce l'application de la loi n° 2003-025 interdisant les MGF.
2. Développer les efforts de changement social autour des mariages précoces et forcés d'enfants, des MGF et d'autres pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, notamment par le biais des leaders d'opinion et des médias.
3. Garantisse, dans la loi et dans la pratique, le droit à la liberté d’opinion et d'expression, dans l’espace civique et en ligne, en particulier des journalistes et des défenseurs des droits de la personne.
4. Finalise l’adoption de la loi sur la protection des défenseurs des droits le plus tôt possible, en collaboration avec la société civile.

Le Canada salue l’appui du Niger aux recommandations liées au droit à l’éducation exprimées au second cycle.